

**COMMUNIQUE DE PRESSE
KEMENADENN KELAOUÏÑ**

Lundi 18 septembre 2023

**CONTACT PRESSE
DAREMPRED KELAOUÏÑ**

CABINET / COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KÉR HA TOLPAD-KERIOÙ
CS 26004
29107 QUIMPER/KEMPER
CEDEX

TÉL./PGZ. 02.98.98.88.99

presse@quimper.bzh



Ville de Quimper



@VilledQuimper



@quimper.bzh



Ville de Quimper

Rappel : vente aux enchères des fauteuils rouges du théâtre Max-Jacob



En parallèle de la campagne de financement participatif lancée début septembre, la ville de Quimper organise jusqu'au 24 septembre une vente aux enchères des célèbres fauteuils rouges du théâtre Max-Jacob.

Modalités :

- Date des enchères en ligne : du 10 au 24 septembre 2023
- Fauteuils vendus par lots de 2 (100 lots)
- Vente aux enchères en ligne <https://www.agorastore.fr/ventes-occasions?k=quimper>
(site de ventes aux enchères en ligne des biens des mairies, des organismes publics et des grandes entreprises).
- Prix de départ pour chaque lot : 75€



Zoom sur la campagne de financement participatif

Dans le cadre de la réhabilitation du théâtre Max-Jacob, la ville de Quimper a lancé un appel aux dons pour ses travaux d'ordre patrimonial, en lien avec la Fondation du patrimoine.

Le projet de restauration du « vieux théâtre »

En novembre prochain, des travaux de restauration du théâtre Max-Jacob débuteront, menés par la ville de Quimper.

Le chantier vise notamment à retrouver la qualité patrimoniale du lieu, terni par l'usure du temps et les aménagements successifs.

Les travaux concernent l'extérieur, inscrit au titre des monuments historiques, comme l'intérieur, non protégé. L'escalier monumental et ses candélabres, ainsi que les façades (maçonneries, menuiseries), seront restaurés. La toiture fera l'objet d'un entretien.

Les aménagements qui altèrent la qualité des espaces seront supprimés pour retrouver les dispositions d'origine : sas d'entrée repensé, cloisons occultant les fenêtres hautes dans la salle.

La restauration du décor intérieur comprendra le pavement en mosaïque du hall d'entrée, les décors en staff du hall et de la salle. Une restitution de l'ancien plafond sera proposée dans la salle.

Les dessous de scène, précieux éléments historiques, seront conservés avec, si possible techniquement, le projet de les remettre en fonction lors de certaines représentations.

Au programme également (autres travaux) : mise en accessibilité pour le public et les artistes (avec notamment l'installation d'un ascenseur), reconfiguration de la salle pour un bon confort d'écoute et de visibilité et une nouvelle jauge d'environ 300 spectateurs (250 dans le parterre et 50 dans les balcons), réouverture des balcons au public, refonte du bloc scène et de ses espaces servants, mise aux normes et à niveau des équipements scéniques, mise aux normes des équipements techniques du bâtiment (système de sécurité incendie, désenfumage, installations électriques, chauffage, plomberie, ...), traitement acoustique et thermique de la salle.

Un financement participatif

Le coût des travaux d'ordre patrimonial s'élève à 1,5 million d'euros HT (sur un budget total d'environ 4,6 millions d'euros HT). Cette opération peut faire l'objet de subventions de la part de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil départemental pour les parties protégées au titre des monuments historiques.

Pour l'aider à financer le reste à charge de la collectivité, estimé *a minima* à un million d'euros, la ville de Quimper a passé une convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine. Elle permet d'organiser une campagne de financement participatif.

Cette mobilisation du mécénat populaire permet à toutes les personnes attachées à la valorisation du patrimoine d'apporter une contribution financière à la restauration du théâtre, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du patrimoine est un organisme privé reconnu d'utilité publique qui œuvre à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français. Son statut lui permet de délivrer des reçus fiscaux pour les dons perçus.

Pour le donateur, les sommes versées à la Fondation du patrimoine dans le cadre de la campagne de financement participatif sont déductibles :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don, dans la limite globale de 20 % du revenu imposable,
- de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75 % du don, dans la limite de 50 000 euros,
- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Ainsi un don de 20€ représente pour le donateur une dépense réelle de 6,80 €, un don de 100€, un coût réel de 34€.

Faire un don : mode d'emploi

1) En ligne sur le site internet de la Fondation du patrimoine

www.fondation-patrimoine.org/87536

2) Par courrier

Des bons de souscription seront prochainement mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération, à la Maison du patrimoine et dans différentes structures de la Ville.

Le donateur complète son bulletin d'appel aux dons et l'envoie avec son règlement par chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Théâtre Max-Jacob à Quimper » à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine – Délégation Bretagne

BP 70289

75867 PDC PARIS 18

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

